

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2020

**DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AUX COMMISSIONS
THEMATIQUES DE LA Cdc DES PAYS DE L'AIGLE**

DELEGUES DU CNAS : délibération n° 2020.04.09.01

**DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION DES CONTROLE DES
LISTES ELECTORALES : délibération n° 2020.04.09.02**

DEVIS MOTEUR DE LA CLOCHE DE L'EGLISE

DIVERS

François HUREL (Présent)	
Aurore BAGLIN (Présente)	
Laurence HOORELBECKE (Présente)	
Stéphane LEMOINE (Présent)	
LE COCQ Julien (Présent)	
du MESNIL du BUISSON Amaury (Présent)	
Gérard VERHALLE (Présent)	
CAPPELAERE Marc (Présent)	
Julie LAJOIE (Présente)	
Dominique TROGU (Présent)	
Yves ROUSSEL (Présent)	

**DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AUX COMMISSIONS
THEMATIQUES DE LA Cdc DES PAYS DE L'AIGLE**

Ces commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux et aux conseillers communautaires. Elles ont un rôle consultatif et un rôle de proposition mais n'ont pas de pouvoirs de décision.

Sont désignés membres :

- **Commission Economie** : Laurence HOORELBECKE,
- **Commission Scolaire** : titulaire : Aurore BAGLIN, suppléant : Julien LE COCQ.
- **Commission Voirie** : titulaire : Gérard VERAHLLE, suppléant : Julie LAJOIE
- **Commission Environnement-Assainissement-GEMAPI** :
- titulaire : Marc CAPPELAERE, suppléant : Stéphane LEMOINE
- **Commission Urbanisme-PLUI** : titulaire : François HUREL, suppléant : Dominique TROGU
- **Commission Patrimoine-Bâti** : Dominique TROGU.

**DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES
ELECTORALES**

Délibération n° 2020.04.09.01

Conseillers municipaux : titulaire : Julien LE COCQ, suppléant : Yves ROUSSEL.

Délégué de l'administration désigné par le Sous-Préfet :

Titulaire : Roger HOORELBECKE, suppléant : Odile VERHALLE.

Délégué désigné par le Président du tribunal Judiciaire :

Titulaire : Jean-Marie BILLARD-MADRIERES, suppléant : Sylvie BERSON.

DELEGUES DU CNAS :

Délibération n° 2020.04.09.02

- **délégué représentant des élus** : Aurore BAGLIN,
- **délégué représentant les agents** : Isabelle GORET.

Devis moteur de volée cloche n°2 :

Suite au passage du technicien de Cornille-Havard, celui-ci a constaté que deux pattes de fixation du moteur de volée de la cloche n° 2 sont cassées. Elles sont en fonte et ne peuvent pas être réparées. Si le moteur n'est pas remplacé les deux autres pattes risquent de casser à leur tour. Le Maire présente le devis concernant le remplacement du moteur dont le montant s'élève à 1 478.40 € ttc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis pour la somme de 1 478,40 € ttc

DIVERS

Des devis seront demandés pour refaire le plancher entre les bans dans l'église.